

Sommaire

La vie du réseau

Conseil d'Administration ouvert : venez échanger ! P 2

Le label "Trans'Occitane" : valoriser vos événements P 2

Parole en fête : c'est bientôt ! P 2

Saison 2025-2026 : ce qui change sur GESTANET et GESTAFFIL P 3

Mobil'Sport : réservez vos activités P 3

Tours et Détours 2025/2026 P 4

La fédé vous accompagne ! P 4

Besoin d'un café pour réveiller votre village ? P 4

L'agenda du réseau P 5

Autour des assos

Aide BAFA pour les jeunes gardois P 6

Sport : dans quels cas et pour qui le certificat médical est-il obligatoire ? P 6

Pass'Sport P 6

Dossier : tout sur le déroulement et l'organisation d'une assemblée générale associative P 7

L'édito du président

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, vous avez sûrement déjà "le nez dans le guidon" pour préparer ou démarrer la nouvelle saison associative qui se profile.

Dans un contexte guère plus apaisé que les années précédentes, vous mesurez combien il est nécessaire, voire existentiel de nous mobiliser pour pérenniser et développer notre tissu associatif.

Alors qu'un vent mauvais se lève, prônant l'individualisme, le chacun pour soi, la peur de l'autre, il est plus que jamais indispensable de mettre ensemble nos moyens, nos idées, nos projets pour faire de notre ruralité, de nos villages un terreau fertile, promesse d'une vie collective plus riche et plus agréable.

Votre fédération, soucieuse de votre vitalité, organisera tout au long de la saison des rencontres régulières et informelles. Ces rencontres n'auront qu'un seul objectif : partager. Partager nos expériences, partager nos succès, comprendre nos échecs et nos difficultés, bref échanger sans contrainte.

Que l'on soit en responsabilité dans une micro association ou dans une grosse association multi disciplinaire, nous avons tous des idées, des expériences, des richesses qu'il est bon, voire nécessaire d'échanger. Ces rencontres se veulent tout simplement un moment privilégié de discussions ouvertes, un creuset qui nous permettra d'être plus efficace ensemble sur le chemin du mieux-être collectif.

En attendant ces moments amicaux et conviviaux, bonne rentrée à tous, pleine d'énergie et d'enthousiasme.

Jacky TEISSIER

Président de la fédération des Foyers Ruraux du Gard

parce que c'est la rentrée...

Qui dit nouvelle saison, dit adhésions !

N'oubliez pas de les saisir sur Gestanet et Gestafil.

Pour toute question concernant les adhésions, n'hésitez pas à contacter **Nathalie ou Marielle au 04 66 81 78 58**

nous contacter

04 66 81 78 58

2 avenue de la gare,
30190 St Génès de Malgoires

fdfr.30@mouvement-rural.org
cdsmr.30@mouvement-rural.org

facebook.com/federationdesfoyersrurauxdugard/
facebook.com/cdsmr30/
instagram.com/fdfr30/

mouvementruralgard.org
portailcevennes.org



Guid'Asso
Accompagnement généraliste



La vie du réseau

Conseil d'Administration ouvert : venez échanger !

Le lundi 29 septembre, le Conseil d'Administration de la fédération sera ouvert à tous. Nous vous attendons **à 17h30 au Foyer Rural de Tornac** afin de mieux se connaître et échanger sur vos besoins. Un apéritif dinatoire viendra clôturer cette rencontre.

Merci de vous inscrire auprès de Nathalie au 04 66 81 78 58.



Le label "Trans'Occitane" : valoriser vos événements



La Trans'Occitane est un projet de l'Union Régionale des Foyers Ruraux d'Occitanie impliquant les 11 fédérations régionales. C'est un projet culturel original et collectif, ouvert à toutes et tous dont le **fil rouge est la parole, en mouvement.**

Parce que la parole, on l'entend déjà dans vos villages, dans vos foyers : une chanson écrite, un conte, une pièce de théâtre, du slam, une BD, une interview, une impro, un spectacle d'amateurs... Vous le faites déjà. Ce que propose la Trans'Occitane, c'est de le relier, de le rendre visible, de le valoriser à l'échelle de toute l'Occitanie.

Chaque fédération peut y participer à sa manière, et chaque foyer rural ou association adhérentes peut y contribuer librement. Il ne s'agit pas d'inventer des projets nouveaux, mais de mettre en lumière ce que vous réalisez déjà.

Concrètement, **si vous avez une action en lien avec la parole cette année ou l'an prochain, faites-le savoir à la Fédération du Gard.** Elle pourra labelliser cette action "Trans'Occitane 2026" et l'intégrer dans ce grand projet régional. Un logo a été créé pour identifier les actions labellisées. Il vous sera transmis, dans différentes couleurs, pour s'adapter à vos supports de communication.

Et en juin 2026, un grand événement festif aura lieu près de Toulouse. Un seul projet par fédération y sera présenté, qu'il soit porté par la fédération elle-même ou par un foyer ou une association adhérente. La sélection se fera à l'échelle régionale, en fonction de l'originalité, de la diversité et de la faisabilité des projets proposés dans toute l'Occitanie.

>> Pour plus d'information concernant la Trans'Occitane : Foyers Ruraux du Gard - 04 66 81 78 58

Parole en fête : c'est bientôt !



Les 4 et 5 octobre 2025 à Mialet se tiendra la deuxième édition de "Parole en fête", labellisée "Trans'Occitane".

Cinq associations (Adeauxmino de Deaux, Chez Mialet, Foyer Rural de Mialet, Axis et la fédération des Foyers Ruraux du Gard) vous proposent deux jours de spectacles et animations autour de la parole et du livre.

Parole en fête ce seront des temps forts dès le samedi 14h jusqu'au dimanche 17h. Contes, expositions, ateliers graffiti, manga et BD, lectures, danse et musique animeront ces deux jours autour de la parole en présence du bateleur, personnage extravagant mais poétique aux multiples facettes.

Cette manifestation est intergénérationnelle. Son ambition est de sensibiliser aux différentes formes d'expressions écrites ou orales.

Nous vous attendons nombreux !

>> Pour plus d'informations ou recevoir le programme détaillé :
Foyers Ruraux du Gard - 04 66 81 78 58 / fdfr.30@mouvement-rural.org

Saison 2025-2026 : ce qui change sur GESTANET et GESTAFFIL

Comme vous avez pu le constater, il y a eu quelques modifications sur GESTANET et GESTAFFIL.

1 – POUR L’AFFILIATION CNFR ET CARTES D’ADHESION CNFR = GESTANET

L’affiliation sur GESTANET est inchangée. Comme par le passé, vous devez valider :

- L’adhésion au réseau des Foyers Ruraux
- Demander la souscription au contrat d’assurance SMACL (pour bénéficier de la RC et de l’IA)
- L’adhésion à la CNFR

En ce qui concerne la commande de cartes, il y a une modification.

En effet, **la part assurance est différenciée de la carte d’adhérent. Au final, le coût de la carte RC-IA est le même que la saison précédente :**

Carte d’adhérent	9,19 €
Assurance Responsabilité Civile (RC)	0,39 €
Assurance Individuelle Accident (IA)	0,42 €
Total	10,00 €

N’oubliez pas de valider l’assurance RC pour pouvoir commander l’assurance RC et IA.

Le paiement se fait toujours à la FDFR30, par chèque ou par virement.

2 – POUR L’AFFILIATION ET CARTES D’ADHESION FNSMR = GESTAFFIL

L’affiliation et la commande de cartes d’adhésion sur GESTAFFIL sont les mêmes que les saisons précédentes.

Ce qui change :

Désormais, **c’est la FNSMR qui facturera.** Lorsque vous validez votre panier, vous imprimez un bon de transaction avec le montant à payer par virement à la FNSMR. Dès validation de votre paiement, la FNSMR enverra la facture.

Licence (avec assurance IA)	12 €
Licence (sans assurance)	9,50 €

Si vous souhaitez continuer à payer par chèque, il faut contacter la FNSMR.

>> Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre : Nathalie ou Marielle : 04 66 81 78 58.

Mobil’Sport : réservez vos activités



Vous souhaitez organiser un moment sportif à destination des jeunes, prendre soins de vos seniors via des séances sportives adaptées ou encore proposer des activités ludiques et sportives lors d’un événement tout public organisé par votre structure ? **Pensez au Mobil’Sport !**

Ce projet innovant porté par le Comité du Sport en Milieu Rural du Gard embarque avec lui de **nombreux équipements** pour amener jusqu’aux associations et collectivités de **multiples activités sportives** allant du Volley-Ball au Disc-golf.

Contactez nous et réservez des créneaux d’intervention pour vos publics !

> Informations et réservations : 04 66 81 78 58 ou par mail : cdsmr.30@mouvement-rural.org ou fdfr.30@mouvement-rural.org

Tours et Détours 2025/2026

Le Comité Directeur du CDSMR 30 a souhaité que Tours et Détours soit relancé en 2025.

Faire découvrir sur une journée notre territoire, ses anecdotes historiques, ses particularités géologiques, artistiques, agricoles... ses artisans d'art ou de métiers anciens, reste un objectif de notre fédération. Aussi votre aide sera la bienvenue...

Proposez nous une randonnée, une date et nous l'organiserons ensemble.

La randonnée sera ouverte aux membres des Foyers Ruraux ce qui favorisera rencontres et découvertes en toute convivialité !

>> **Infos et contact** : 04 66 81 78 58 / cdsmr.30@mouvement-rural.org ou fdfr.30@mouvement-rural.org

La fédé vous accompagne !

Chaque année, la FDFR 30 propose aux associations gardoises des formations gratuites ouvertes aux bénévoles et salariés.

Vous souhaitez actualiser vos connaissances, partager vos expériences et acquérir de nouvelles compétences ? Rejoignez une de nos sessions ! **3 formations vous sont proposées :**

- **Donner de la voix à ses projets associatifs** : réfléchir sa stratégie de communication, définir ses supports de communication et informer efficacement sur son projet >> **25 novembre de 9h30 à 16h30**
- **Moderniser le fonctionnement de son association** : adopter les outils numériques pour faciliter le quotidien de son association >> **11 décembre de 9h30 à 16h30** ;
- **Atelier d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels** : comprendre et compléter le DUERP pour protéger bénévoles et salariés >> **16 octobre ou 13 novembre de 9h30 à 12h30**.

Toutes nos formations ont lieu dans nos locaux de St Génès de Malgoires.

>> **Places limitées, priorité aux bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes et inscriptions** : 04 66 81 78 58 ou fdfr.30@mouvement-rural.org



La fédération des Foyers Ruraux du Gard vous propose une formation gratuite

DONNER DE LA VOIX À SES PROJETS ASSOCIATIFS !

Réfléchir sa stratégie de communication, définir ses supports de communication et informer efficacement sur son projet

Quand ?
Le mardi 25 novembre 2025 de 9h30 à 16h30

Où ?
Fédération des Foyers Ruraux du Gard,
2 av. de la gare à Saint Génès de Malgoires

Pour qui ?
Les bénévoles (en priorité) et salariés associatifs

Comment ?
Des apports théoriques, du partage d'expériences et un exercice pratique afin de mieux assimiler ses acquis

Guid'Asso Infos et inscriptions : 04 66 81 78 58 ou fdfr.30@mouvement-rural.org



La fédération des Foyers Ruraux du Gard vous propose une formation gratuite

MODERNISER LE FONCTIONNEMENT DE SON ASSOCIATION !

Adopter les outils numériques pour faciliter le quotidien de son association (gestion, communication, collaboration)

Quand ?
Le jeudi 11 décembre 2025 de 9h30 à 16h30

Où ?
Fédération des Foyers Ruraux du Gard,
2 av. de la gare à Saint Génès de Malgoires

Pour qui ?
Les bénévoles (en priorité) et salariés associatifs

Comment ?
Des apports théoriques, du partage d'expériences et des exercices pratiques afin de mieux assimiler ses acquis

Guid'Asso Infos et inscriptions : 04 66 81 78 58 ou fdfr.30@mouvement-rural.org



La fédération des Foyers Ruraux du Gard vous propose une formation gratuite

ATELIER D'AIDE À LA RÉALISATION DU DUERP

Comprendre et compléter le document unique d'évaluation des risques professionnels pour protéger bénévoles et salariés

Quand ?
Le 16 octobre ou le 13 novembre 2025 de 9h30 à 12h30

Où ?
Fédération des Foyers Ruraux du Gard,
2 av. de la gare à Saint Génès de Malgoires

Pour qui ?
Les bénévoles (en priorité) et salariés associatifs

Comment ?
Apportez votre ordinateur pour compléter votre DUERP sur un logiciel gratuit en ligne, simple et efficace, grâce à notre accompagnement

Guid'Asso Infos et inscriptions : 04 66 81 78 58 ou fdfr.30@mouvement-rural.org

Besoin d'un café pour réveiller votre village ?



Face à la disparition des commerces locaux, des services et des lieux de rencontre au sein des communes rurales, les associations inventent des réponses pour y maintenir et renforcer la vie sociale et culturelle.

A l'instar de la philosophie qui préside à la création de Foyers Ruraux, les cafés associatifs partent de l'initiative des habitants pour recréer des lieux de vie, ouverts à tous et répondre aux besoins et envies de la population en matière d'animation... mais plus largement en matière de services et de commerces locaux. Le café associatif représente en effet un outil de développement local et un outil d'éducation populaire.

La FDFR 30 en partenariat avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 77 et l'association Temps Libre à Saint Génès de Malgoires, vous proposent au mois de novembre une formation de 2 jours sur la création d'un café associatif (dates à définir et programme en construction).

>> **Pour plus d'informations : Foyers Ruraux du Gard - 04 66 81 78 58**

L'agenda du réseau

Journée des entraides à Mialet

Le samedi 27 septembre de 10h à 17h, a lieu une journée des entraides qui rassemble plusieurs associations dont Chez Mialet. L'objectif de cette manifestation est l'aide aux personnes en difficulté.

Au programme : Accueil, présentations des activités des associations, jeux de plein air, repas, promenade botanique, danse et chansons. Les associations présenteront leurs activités sur des stands.

L'évènement aura lieu dans le parc du Musée du Désert, Mas Soubeyran à Mialet.

Repas à prix libre, boissons à prix modéré.

60 ans ça se fête !

Le Foyer Rural de la Région de Tornac fête ses 60 ans le vendredi 26 septembre dès 21h (scène ouverte de 20h30 à 21h).

Soirée dansante et karaoké animée par Johann Pohl de Modern'Animation.

Entrée libre et ouverte à tous.

Buvette et petite restauration sur place.

>> Renseignements au 07 71 88 36 44.

... Puis on chante avec l'ALMC !

Depuis sa rentrée le 8 septembre la chorale des "Copains d'Accords" de l'ALMC (Ateliers Musical et Loisirs Compois) n'a pas chômé !

Elle a démarré la saison dès le 13 septembre à l'occasion du Festival de Music "GARASERNHAC" et vous propose **le samedi 18 octobre une soirée karaoké à la salle polyvalente de Comps.**

Le lendemain, **le dimanche 19 octobre**, l'ALMC enchaîne avec l'organisation (au même endroit) de **son premier loto.**



ARTISTES sur COURS à Villevieille

A l'occasion des Journées du Patrimoine, **Le Comité d'Animation du Foyer de Villevieille vous propose de rencontrer, le dimanche 21 Septembre 2025 des « ARTISTES sur COURS ».**

A l'intérieur et autour des remparts du magnifique village médiéval, cette manifestation, qui connut en 2021 et 2023 un grand succès, réunira une quarantaine de peintres et créateurs d'art (peintures, sculptures, photographies, vannerie, etc...).

Ils présenteront leurs œuvres dans le cadre superbe des parcs, cours et jardins ouverts et mis à disposition par les propriétaires intra-muros de Villevieille (de 10h à 17h).

Une occasion unique de découvrir ou redécouvrir à la fois un patrimoine urbain unique, et le talent d'artistes locaux ou régionaux.

Une innovation cette année : un marché des potiers réunira au même moment une quinzaine de créateurs dans le magnifique jardin de l'aube.

Plans et balisages permettront de repérer facilement les lieux d'exposition.

Toute la journée, boissons et petite restauration vous seront proposées.



Aide BAFA pour les jeunes gardois

Le Conseil Départemental a voté en juin un nouveau dispositif jeunesse qui consiste à soutenir les jeunes qui justifient d'un engagement citoyen (engagés bénévolement dans une association, en service civique...), en leur allouant une aide financière au moment de la finalisation de leur formation BAFA.

Cette aide (de 200 € à 250 €) s'adresse à tous les jeunes gardois de 16 à 21 ans révolus (jusqu'à la veille des 22 ans), sans conditions de ressources, engagés bénévolement (ou sous statut service civique) dans une association respectant les principes de laïcité et de neutralité politique, ou dans une collectivité locale.

>> **Pour en faire la demande :** <https://demarches.adullact.org/commencer/aide-bafa>

Sport : dans quels cas et pour qui le certificat médical est-il obligatoire ?

Le sport se pratique en fédération ou hors fédération. Les fédérations regroupent des associations et clubs d'une même discipline. Les associations et clubs peuvent être affiliés ou non à leur fédération sportive. En France, la grande majorité le sont.

Le sport dans un club en fédération :

- **Pour les personnes âgées de moins de 18 ans**, le certificat médical n'est pas exigé par la réglementation (sauf pour les disciplines à contraintes particulières -voir la liste plus bas). Le renseignement d'un questionnaire défini par la fédération est nécessaire et, en fonction des réponses, un certificat peut être demandé.
- **Pour les personnes âgées de plus de 18 ans**, chaque fédération décide librement d'exiger ou non un certificat médical (en dehors des disciplines à contraintes particulières).

Le sport dans un club hors fédération :

En dehors des disciplines à contraintes particulières, le choix d'exiger ou non un certificat médical appartient à l'association ou au club non affilié à la fédération.

Les disciplines à contraintes particulières :

En France, selon la réglementation, **les disciplines dites « à contraintes particulières » nécessitent systématiquement un certificat médical annuel pour les pratiquer, quel que soit son âge** (enfants et adultes) et le cas de figure **en fédération ou hors fédération** :

- plongée subaquatique y compris souterraine ;
- boxe et autre sport de combat, pratiqué en compétition, pouvant entraîner un KO ;
- activité pratiquée avec une arme à feu ou à air comprimé (tir, biathlon) ;
- sport avec véhicule terrestre à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ;
- disciplines mononautiques (bateau à moteur, aéroglisseur...).

Pass'Sport

Pour rappel **le dispositif Pass'Sport**, lancé en 2021, **est de nouveau reconduit pour la saison 2025-2026**, avec plusieurs évolutions clés :

- Il cible désormais les jeunes à l'âge où le décrochage sportif est fréquemment observé, soit **à partir de 14 ans**, grâce à des **critères d'éligibilité affinés**.
- Le montant de l'aide est porté à **70€ par bénéficiaire** (contre 50€ précédemment), utilisable en déduction immédiate sur les frais d'inscription entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025.

>> **Vous trouverez tous les détails, la procédure et les modalités sur le site dédié du Pass'Sport** pass.sports.gouv.fr.



Dossier : tout sur le déroulement et l'organisation d'une assemblée générale associative

La loi du 1er juillet 1901 ne dit rien sur la nécessité d'organiser chaque année une assemblée générale. Cependant, cette instance, qui réunit tous les membres, semble indispensable pour délibérer sur toutes les questions concernant le fonctionnement. C'est pourquoi une grande majorité de statuts associatifs donne à cette instance les plus hauts pouvoirs. Un consensus s'est construit avec les années sur son rôle mais des questions reviennent régulièrement sur les modalités d'organisation pratique de cette instance. Nous les listons ci-dessous sous forme de FAQ.

Doit-on inviter d'autres personnes que nos adhérents ?

De façon habituelle, l'assemblée générale (AG) est l'occasion d'inviter largement toutes les personnes qui gravitent autour de l'association, qu'elles représentent des institutions, des intervenants, des partenaires, ou encore la presse. L'AG est l'occasion de communiquer, de partager et d'échanger, autant le faire en présence du maximum de personnes. Pourtant, deux situations peuvent amener une association à restreindre les convocations aux seuls adhérents : en cas de vote sur des questions ou des projets confidentiels ; dans le cas où la dissolution est envisagée.

Que doit-on indiquer dans un rapport moral ?

Il convient avant tout de rappeler son caractère facultatif. Il est obligatoire seulement si les statuts en font mention. Dans le cas contraire, il peut néanmoins être présenté à titre informatif. Souvent rédigé par le président, c'est un bilan politique, c'est-à-dire l'expression des ambitions et valeurs de l'association. Il permet d'évoquer l'année écoulée et d'introduire le débat des orientations futures. Il est souvent assimilé à un édito. Un des objectifs est de tenir informée l'AG des actions accomplies et de leur bilan, de signifier que les décisions votées l'année précédente ont bien été mises en œuvre. Il comporte des pistes de réflexion sur la direction que l'association devra prendre à l'avenir, ainsi que des propositions pour améliorer son fonctionnement.

Que doit-on indiquer dans un rapport financier ?

Ce document est le bulletin de santé financier de l'association. Il liste les principales informations financières survenues lors de l'exercice comptable. Sans entrer dans le détail des chiffres, il s'agit de dresser un état des lieux général, précis et transparent afin d'informer les adhérents comme les tiers. Il regroupe les chiffres-clés du bilan comptable et du compte de résultat, avec une finalité plus qualitative que quantitative : son intérêt majeur réside dans l'analyse et l'interprétation desdits résultats chiffrés. Ainsi, le rapport financier sert de support aux potentielles discussions et débats. Il permet de souligner les points de vigilance, les échecs stratégiques et le succès de l'exercice comptable en cours.

Être à jour de cotisation oui, mais de quelle année ?

La quasi-totalité des statuts associatifs indique que le vote en AG est possible à la condition que l'adhérent soit à jour de cotisation. La mention permet de s'assurer que l'adhérent respecte ses obligations et est toujours en lien avec l'association et son projet. Pour autant, l'assemblée générale retraçant l'activité de l'année précédente, faut-il être à jour de cotisation au titre de l'année N-1 ou de l'année durant laquelle se déroule l'AG ? Que faire de l'adhérent qui a beaucoup œuvré, s'est démené pour animer, proposer, développer des activités et qui, une fois son travail accompli, décide de se désengager et de ne plus être adhérent l'année suivante ? Aura-t-il le droit de participer au vote, d'influer sur la poursuite ou non d'une action à laquelle il a pris part ? Parallèlement, le nouvel adhérent qui découvre l'activité associative aura-t-il cette possibilité alors même qu'il méconnaît les enjeux ? Il n'existe pas de réponse unique à ces interrogations. C'est à chaque association de faire ce choix, en toute connaissance de cause, en mesurant les conséquences et en rédigeant leurs statuts en ce sens. Il est notamment possible de faire voter à l'AG tous les membres à jour de cotisation de l'année N-1 et de l'année au jour de l'AG. Là encore, il faut le notifier au sein des statuts ou du règlement intérieur.

Que faire si le quorum n'est pas atteint ?

Reconvoquer une AG quinze jours plus tard sans quorum ? C'est le choix effectué par de nombreuses associations qui inscrivent cette disposition dans leurs statuts. Cette possibilité évite de se retrouver confronté à la même situation. Mais qu'en est-il de la représentativité et de la démocratie associative dans un tel moment ? Pour y voir plus clair, il convient de remonter le temps et de se questionner : qu'est-ce qui fait que le quorum n'est pas atteint ? Est-ce une habitude ? Est-ce en raison d'un évènement particulier ? Est-ce le résultat d'un défaut de communication ?

Ce sont les réponses qui permettront d'améliorer l'organisation de l'AG et d'en proposer une différente si nécessaire.

Qui vote au sein d'une assemblée générale ?

La réponse se trouve dans les statuts et nulle part ailleurs. Quelles que soient les catégories de membres, il convient que chacun soit informé sur sa possibilité de voter ou non au sein de l'AG. Toutes les modalités sont envisageables, même si le secteur associatif a toujours mis en avant sa volonté de mettre en commun, de réfléchir et de décider ensemble. Élargir le champ des suffrages à l'ensemble des membres aura pour effet de renforcer la démocratie associative et de donner aux votes un poids conséquent, celui de convictions profondes et partagées.

Qu'est-il primordial de voter ?

Le rapport d'activité et le rapport financier sont les deux éléments qu'il faut soumettre au vote afin de les valider et d'assurer la continuité des actions. Le reste, que ce soit le rapport moral ou le budget prévisionnel à venir, est optionnel. Le vote du budget prévisionnel de l'année N + 1, alors que celle-ci est déjà entamée et que des réponses financières peuvent encore venir le modifier, est un exercice délicat et souvent infructueux.

Qui prend la parole au niveau de l'association ?

La répartition de la parole et des rôles au sein de l'AG est souvent décrite dans les statuts. La présidence s'occupe du rapport moral, le trésorier du rapport financier et les salariés, s'il y en a, ou des membres du conseil d'administration (CA) retracent l'activité de l'année.

Il est important que ces temps soient le reflet de l'organisation et du fonctionnement de l'association. Concernant le bilan des actions, il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur des supports innovants, modernes et ludiques afin de dynamiser ce temps et de permettre que chacun comprenne le sens et la portée des actions. De façon plus générale, plus une association favorise la participation et le débat, plus les adhérents vont être amenés à s'inscrire dans cette démarche. À l'inverse, un fonctionnement plus conventionnel va avoir pour effet de réduire la participation et risque à terme de transformer les adhérents en simples usagers d'un service.

Est-il utile de faire un CA juste après l'AG ?

L'AG procède au renouvellement et au remplacement des membres du CA. Un grand nombre de statuts associatifs lui donne au CA le pouvoir d'élire les membres du bureau. Ainsi, afin de ne pas reconvoquer des membres déjà présents, certaines associations organisent un CA dans la continuité de l'AG. Cette pratique bien compréhensible se heurte à deux difficultés : en cas d'absence de nombreux membres du CA, l'élection au bureau de l'association sera perçue comme peu légitime ; les membres du CA ne pourront pas (ou auront moins de temps pour) échanger avec les adhérents lors du temps informel de discussion qui suit l'AG.

Que doit-on faire rapidement suite à l'AG ?

- Faire signer les représentants de l'association sur les documents financiers.
- Établir la liste du nouveau CA et la diffuser auprès des adhérents.
- Déclarer, s'il y a lieu, les changements en préfecture.
- Établir le procès-verbal et le faire signer.

Les salariés doivent-ils être présents ? Ce temps est-il considéré comme du travail ?

Si l'association dispose de salariés, il est intéressant de les faire largement participer à l'AG du fait de leur action au quotidien. Quels que soient son heure et son jour, ils sont en situation de travail et ce temps doit donc être comptabilisé.

Extrait de l'article de Nicolas Descaves, formateur consultant en RH associatives, publié le 12/06/2025, par Associations Mode d'Emploi.